

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 974-249740101-20241011-2024_126_BC_22-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_126_BC_22
ZAC PORTAIL - Rétrocessions
foncières entre [REDACTED] et
le Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRESENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20241011-2024_126_BC_22-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 126 BC 22 : ZAC PORTAIL - RÉTROCESSIONS FONCIÈRES ENTRE [REDACTED] ET LE TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte

La zone d'aménagement concertée (ZAC) du Portail à Saint-Leu a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 13 septembre 2004. En date du 12 décembre 2007, une concession a été attribuée à [REDACTED].

Dans ce cadre, conformément au traité de concession en date du 04 novembre 2013, une première rétrocession foncière portant sur les terrains d'assiette d'équipements publics dont des espaces verts et des voiries a déjà eu lieu, suivant la délibération du bureau communautaire du 27 septembre 2013.

A l'occasion de la procédure de clôture de ladite ZAC, il convient de procéder à la prochaine étape de rétrocession foncière en la matière.

D'une part, il est nécessaire que le Territoire de l'Ouest acquiert auprès de [REDACTED], les parcelles référencées **DB 435, DB 386, DC 1547, DC 1481, DB 433, DC 1617, DB 465 (ex DB 443P), DB 431, DB 432, DC 1685 et la DC 1597**, d'une superficie totale de 10 128 m², constituant des emprises de voirie, appartenant à CBO Territoria.

D'autre part, [REDACTED] se portera acquéreur des parcelles **DB 388, DC 1578, DC 1686, DC 1688**, constituant des reliquats de lots ou d'espaces ne relevant pas des équipements publics, appartenant au TCO.

S'agissant de la parcelle DB 336 sur laquelle est édifié un poste de relevage, la transaction immobilière se fera dans un second temps lorsque les travaux de mise en conformité seront réalisés par [REDACTED].

Le service des Domaines a régulièrement été saisi le 02 septembre 2024.

Par conséquent, il y a lieu d'entériner cette transaction dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques de la transaction :

Acquisition par l'EPCI :

- Références cadastrales : **DB 435, DB 386, DC 1547, DC 1481, DB 433, DC 1617, DB 465, DB 431, DB 432, DC 1685, DC 1597 ;**
- Superficies totales à acquérir : 10 128 m² ;

Acquisition par [REDACTED]

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241011-2024_126_BC_22-DE



- Références cadastrales : **DB 388, DC 1578, DC 1686 et DC 1688** ;
- Superficies totales à céder : **562 m²** ;
- Prix de vente : à titre gratuit, conformément au traité de concession.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/09/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER l'échange foncier portant sur les 11 parcelles appartenant à [REDACTED] et les 4 parcelles appartenant à l'EPCI, susvisées, à titre gratuit ;**
- **AUTORISER le Président à signer l'acte notarié aux conditions mentionnées ci-dessus ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les autres actes relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président